

## AVIS DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT

MINISTÈRE DE L'ENERGIE  
ET DE L'EAUREPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple – Un But – Une FoiProjet d'Appui à la Sécurité de l'Eau au Mali (PASEMa)  
AVIS DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT n°009/2025/MI/SOMAPEP/DG

## RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT SPECIALISTE JUNIOR n°3 EN SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

PAYS : Mali  
NOM DU PROJET : Projet d'Appui à la Sécurité de l'Eau au Mali (PASEMa)

N° de crédit : IDA 7680-ML&amp;7679-ML

N° de référence (conformément au plan de passation des marchés) : PASEMA-501317-CS-INDV

La République du Mali a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du Projet d'Appui à la Sécurité de l'Eau au Mali (PASEMa) et a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour les services de consultation.

Les services du consultant (« les services ») comprennent le recrutement d'un (01) spécialiste junior n°3 en sauvegardes E&S, pour une durée de 24 mois, la date de début prévue est septembre 2025.

Les termes de référence (TDR) pour l'étape de passation des marchés primaire pour la mission peuvent être consultés sur le site Web suivant : [www.somapep.ml](http://www.somapep.ml) ou peuvent-être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous.

**SOMAPEP s.a.**, siège social Bamako, quartier Magnambougou Faso Kanu, Tél. +(223) 20 22 00 26, BP :1528 ; e-mail : coordination3@somapep.ml

**La Société Malienne de Patrimoine de l'Eau Potable (SOMAPEP SA)** invite les consultants individuels à manifester leur intérêt à fournir les Services. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Le critère de sélection est :

1. Être titulaire d'un diplôme universitaire (BAC +3) en Sciences de l'Environnement, Social ou autres diplômes similaires et avoir pris part à une formation ayant abouti à l'obtention d'une attestation de formation ou de participation sur le Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale.	30 points
Le candidat sera éliminé en cas d'absence soit du diplôme ou de l'attestation	
2. Avoir une expérience professionnelle globale d'au moins une année dans le domaine des sauvegardes environnementale et sociale ; La note zéro (0) sera attribuée si moins d'une (01) année	20 points
3. Avoir au moins une (01) expérience dans les études ou la mise en œuvre ou le suivi environnemental et social de projets de développement suivant les exigences de Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ;	10 points
4. Avoir au moins une (01) expérience dans le suivi environnemental et social de projets de développement dans le domaine de l'Adduction d'Eau Potable (AEP) ;	10 points
5. Avoir participé à au moins deux (02) EIES accompagnées de PAR de projet d'AEP suivant les exigences de partenaires techniques et financiers (PTF) et un (01) suivant les exigences malientes.	30 points soit 10 points par référence

NB : Seules les expériences justifiées avec des attestations de participation ou de service fait seront prises en compte dans l'évaluation.

La note minimale requise pour être éligible est de 75 points sur 100.

En cas d'ex-aequo, le candidat ayant le plus grand nombre d'expériences évalué pour le critère 3 en premier lieu et critère 4 en deuxième lieu sera sélectionné.

Les quatre premiers qui ont un score supérieur à 75 points seront invités à participer à la phase d'interview.

Le candidat classé premier sera invité à négocier un contrat.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs » de février 2025 (« Règlement »), énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Les consultants peuvent s'associer à d'autres pour améliorer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'un sous-traitant. Dans le cas d'un groupement, tous les partenaires du groupement seront conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat, s'ils sont sélectionnés.

Le consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection de Consultant Individuel telle que décrite dans les règlements.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de 08h00 à 16h00.

**SOMAPEP s.a.**, Siège Social Bamako, Quartier Magnambougou Faso Kanu, Tél. +(223) 20 22 00 26, BP :1528 ; E-mail : coordination3@somapep.ml

Les manifestations d'intérêt peuvent être déposées (en langue française en un (01) original et deux (02) copies sous enveloppe cachetée accompagnée) ou envoyées par mail à l'adresse ci-dessous au plus tard le 04/09/2025.

**Société Malienne de Patrimoine de l'Eau Potable (SOMAPEP-SA)**

Premier étage/Secretariat du DGA

À l'attention de : Coordinateur du Projet/SOMAPEP-sa

Quartier Magnambougou Faso Kanu,

BP 1528, Bamako-Mali

Tél : +(223) 20 22 00 26

E-mail : coordination3@somapep.ml

Les manifestations d'intérêt doivent porter la mention « **RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE JUNIOR N°3 EN SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE** ».

Le Directeur Général  
Idrissa Sadou DIALLO

## AVIS DE RECRUTEMENT

Une société de la place recrute des commerciaux dans le cadre de sa nouvelle campagne de commercialisation 2024-2025.

**La candidature féminine est vivement souhaitée,**  
Pour tout renseignement appeler ou envoyer votre nom et prénom par sms au 90 19 01 39 ou 77 97 29 25

## AVIS DE BORNAGE

## BUREAU DE KATI

Le Mercredi 10 Septembre 2025 à 10 heures 00mn du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble, situé à Kabala Sud du cercle de Kati, consistant en une concession urbaine PN° V/6, d'une contenance de 02 a 51 ca, connu sous le nom de Harouna Diarra et borné au nord par une rue de 10m, à l'est par la parcelle V/7, au sud par la parcelle V/12 et à l'ouest par la parcelle V/5.

Dont l'immatriculation a été demandée par le Chef de bureau des Domaines et du Cadastre de Kati, suivant réquisition du 27/05/2025, sous le N° 902.

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le Mercredi 10 Septembre 2025 à 10 heures 00mn du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble, situé à Kabala Sud-ouest du cercle de Kati, consistant en une concession urbaine PN° HX/6, d'une contenance de 02 a 50 ca, connu sous le nom de Harouna Diarra et borné au nord par la parcelle HX/7, à l'est par la parcelle HX/8, au sud par une rue de 10m et à l'ouest par la parcelle HX/4.

Dont l'immatriculation a été demandée par le Chef de bureau des Domaines et du Cadastre de Kati, suivant réquisition du 27/05/2025, sous le N° 900.

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

## AVIS DE PERTE

Nous Commissaire Principale Yaya Niambélé, Commissaire de Police, Charger de Quinzambougou, Officier de Police Judiciaire en résidence à Bamako, certifions de **M. Ibrahima Sarr**, artiste musicien, domicilié à Bamako, s'est présenté à notre service et nous a déclaré la perte de l'Original du Permis d'Occuper de sa parcelle sise à Medina-coura. Délivré le 12/02/1996 à Bamako sous le numéro **n° 08 F7 04 bis**.

Nous Commissaire Divisionnaire Mamadou Traoré, Charger de Sogoniko, Officier de Police Judiciaire en résidence à Bamako, certifions de **M. Salif Keita**, domicilié à Bamako, s'est présenté à notre service et nous a déclaré la perte de la parcelle **N° V/2-a** sud lotissement de Djicoroni para donteme II. Délivré le 07/08/2025, sous le numéro n°67505454.

Conformément aux dispositions de l'article 172 du code domanial et foncier, Maître Gaoussou Haidara, Notaire à la résidence de Bamako, informe le public de la perte de la Lettre d'Attribution N° **4262/96 DOM**, du lotissement de Samé Récasement, établie le 19-11-1996 par le Gouverneur du District de Bamako, appartenant à **M. Sékou Coulibaly**.

Nous soussignés, Adjudant-chef Major Sidiki Cissé ; Adjoint Commandant la Brigade des Territoriale de Gendarmerie de Pélengana ; officier de police judiciaire. Atteste avoir reçu ce jour 30 janvier 2025 à 12h 15mn, le nommé **Boubacar Maïga**, né le 31/12/1953 à Ségou, domicilié à Pélengana-Sud, lequel nous déclare la perte de sa Lettre d'Attribution N° 420/CS-1DOM du lotissement de Pélengana Nord-ouest parcelle de terrain N° GC/13 Pélengana Sud-est, établie en son nom.

Ladite perte est survenu courant ce mois d'hivernage 2025 chez lui-même.

## AVIS DE BORNAGE

## BUREAU DE KATI

Le Vendredi 12 Septembre 2025 à 10 heures 00mn du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble, situé à Banancoro du cercle de Kati, consistant en une concession urbaine PN° 440/o, d'une contenance de 02 a 50 ca, connu sous le nom de Mme Fatoumata Hesters Touré et borné au nord par la parcelle n° 440/m, au sud par la parcelle n° 440/a, à l'est par une rue de 10m et à l'ouest par la parcelle n° 440/n.

Dont l'immatriculation a été demandée par le Chef de bureau des Domaines et du Cadastre de Kati, suivant réquisition du 23/04/2025, sous le N° 739.

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le Vendredi 12 Septembre 2025 à 10 heures 00mn du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble, situé à Tiebani 88 du cercle de Kati, consistant en une concession urbaine , d'une contenance de 05 a 00 ca, connu sous le nom de Mr Ousmane Oumarou Sidibé et borné au nord par la parcelle n° 124/a, au sud par la parcelle n° 124/n, à l'est par la parcelle n° 124/i.

Dont l'immatriculation a été demandée par le Chef de bureau des Domaines et du Cadastre de Kati, suivant réquisition du 27/05/2025, sous le N° 901.

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

**MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION,  
DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE ET DE LA  
MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION**

**L'ESSOR**  
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION DU MALI

**QUOTIDIEN NATIONAL  
D'INFORMATION**

Square Patrice Lumumba  
Bp:141 - Bamako - MALI

20 22 36 83 / 20 22 57 67

Télécopieur : 20 23 43 74

Site : [www.lessoor.ml](http://www.lessoor.ml)

[www.facebook.com/journal.lessoor](http://www.facebook.com/journal.lessoor)

[www.twitter.com/@L\\_ESSOR](http://www.twitter.com/@L_ESSOR)

Compte bancaire :

BDM SA 26001006614

ISSN 1987-023X

**Directeur Général de l'AMAP :**

Alassane SOULEYMANE

[dg@amap.ml](mailto:dg@amap.ml)

**Directeur des publications :**

Souleymane B. TOUNKARA

[souleymanebobo.tounkara@lessoor.ml](mailto:souleymanebobo.tounkara@lessoor.ml)

**Rédacteur en chef :**

Madiba KEÏTA

[madiba.keita@lessoor.ml](mailto:madiba.keita@lessoor.ml)

**Imprimerie AMAP :** 20 22 57 67

**Petites annonces :** 20 22 36 83

**Publicité :** 20 22 57 67 - 20 23 91 43

**Administration et abonnements :** 20 22 57 67

**Impression :** Imprimerie AMAP

**Tirage :** 10.200 Exemplaires